# **Accessibilité des pompes à insuline**

Note d’information — **Juin 2020**

**Numéro**

* INCA a reçu des plaintes de Canadiens vivant avec le diabète et une perte de vision concernant l’inaccessibilité des pompes à insuline. Les utilisateurs finaux ne sont pas en mesure d’utiliser leur pompe à insuline en toute autonomie ou sécurité, car l’appareil doit être géré uniquement à l’aide de caractéristiques visuelles sur un écran d’affichage. Cette situation est inacceptable étant donné que la rétinopathie diabétique est la quatrième cause de perte de vision au Canada et la première cause de cécité chez les adultes aux États-Unis.
* À notre connaissance, il n’existe pas de pompes à insuline accessibles sur le marché canadien actuellement. Certains appareils ont des caractéristiques audio limitées pour certaines fonctions de l’appareil (par exemple, un signal sonore pour indiquer la dose d’insuline), mais une personne ne peut toujours pas utiliser toutes les fonctions de l’appareil, comme le verrouillage ou le déverrouillage.
* Les fabricants de pompes à insuline ont la responsabilité de veiller à ce qu’un segment important de leur marché d’utilisateurs finaux puisse utiliser leur dispositif en toute sécurité. Nous avons reçu des commentaires de la part de la communauté selon lesquels les personnes en perte de vision ont été informées qu’elles ne devaient pas utiliser certaines pompes, le fabricant ayant jugé qu’elles n’étaient pas sécuritaires. Au lieu de créer de nouvelles barrières et restrictions d’après des craintes infondées, les fabricants de pompes devraient concevoir des pompes à l’aide de caractéristiques de conception universelle. Nous n’avons pas besoin d’une pompe spéciale que les personnes aveugles peuvent utiliser, nous avons besoin de pompes que tout le monde peut utiliser.
* Les fabricants de pompes à insuline ont indiqué que le fardeau administratif était trop lourd pour équiper les pompes à insuline existantes de fonctionnalités accessibles ou audibles, car cela serait considéré comme un nouveau dispositif par les autorités de réglementation et ils devraient recommencer tout le processus d’approbation du dispositif.

**Recommandations**

* Santé Canada et les autres organismes de réglementation des soins de santé devraient uniquement approuver les futurs dispositifs de soins de santé qui sont accessibles à tous les utilisateurs finaux. Cela respecte les intentions de la Loi sur l’accessibilité du Canada et de la Loi canadienne sur les droits de la personne, tout en honorant l’engagement du gouvernement fédéral en matière d’accessibilité.
* Les programmes d’appareils fonctionnels et de soins de santé administrés par les gouvernements provinciaux devraient faire de l’accessibilité des appareils une condition préalable à leur inclusion dans leurs listes de programmes.
* Comme solution provisoire, les fabricants pourraient créer une application qui interagit avec la pompe d’une personne et qui peut être utilisée à l’aide des fonctions d’accessibilité d’un téléphone intelligent.
* Comme solution à plus long terme, les fabricants doivent veiller à ce que toutes les pompes qui seront mises sur le marché à l’avenir soient entièrement accessibles aux personnes en perte de vision. INCA serait heureux de collaborer avec les fabricants et leurs équipes de conception et de fournir des commentaires précis sur chaque appareil quant à la façon dont son accessibilité peut être améliorée.

**Informations générales**

* Les pompes à insuline sont des dispositifs médicaux utilisés par les personnes diabétiques comme solution de rechange à l’administration d’insuline à l’aide d’une seringue ou d’un stylo.
* Il y a environ 750 000 personnes vivant avec une rétinopathie diabétique au Canada.
* La rétinopathie diabétique est la quatrième cause de cécité au Canada (rapport Le coût de la perte de vision).